



Le Château Haut Pradot a pris des engagements environnementaux:

- **N'UTILISE PAS** de produits phytosanitaires contenant des **CMR**. (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction)
- certifie que **70 % des traitements** effectués sur la vigne sont homologués en **BIO**.
- utilise la **méthode profilatique** pour réduire le nombre de traitements voir pour certains cas ne plus en utiliser du tout (ex :le traitement anti-pourriture a été remplacé par un effeuillage)
- pratique la **méthode raisonnée** (renforce les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et réduit les effets négatifs)
- installe **des ruches** sur les parcelles de vigne : démarche en faveur de la **préservation des abeilles** et des pollinisateurs sauvages
- diminue les insecticides grâce aux **chauve-souris**. (nichoirs à leur disposition près des parcelles de vignes)
- **recycle les emballages** des produits phytosanitaires (bidons vides, cartons ...) via ADIVALOR - organisme agréé
- cotise tous les ans à l'**éco-emballage** - ADELPHE (entreprise du recyclage du carton de vin, cartons bibs, des bouchons, du verre ..... )
- récupère les eaux utilisées pour laver le matériel phytosanitaire (pulvérisateur et tracteur), et fait traiter ces eaux par un **organisme certifié (VITIVISTA à St Brice 33)**
- récupère les eaux utilisées dans le chai et ayant eu un contact avec le raisin ou le vin et fait traiter ces eaux par un **centre certifié de traitement des matières viticoles (C.T.M.V. à Lussac 33)**

**EN COURS DE CERTIFICATION H.V.E. HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE**